

Justification
to cont

Seiana Da cinq guin mit huit cent quatre vingt douze

vingtante francs

accordé à M.

Amoradi

Secrétaire-Is

La Mairie

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire et de la Commission Municipale, vote de préférence sur les fonds libres de l'exercice courant déjà arrêtés, de la somme de cent cinquante francs accordée à titre de gratification, à M. Arnardi, Barthélemy-Louis, Secrétaire de cette mairie, en raison de ses longs et bons services; de l'importance toujours croissante de ses travaux et de l'exigence de son traitement.

Plus copie ont

che adesso me

Lower Right to 9

grain

Cette somme est inscrite aujourdhui au budget supplémentaire
Des dépenses de la présente libération seront soumises à
l'approbation de M. le Préfet.

rozporowia se

18 June 1894.

Manuscript 23

juin 1892

Quarrell
S. Monaghan
J. Monaghan
Shurtz
Mastrone
of
Aug 1890
main

Virement de

la somme de

765 francs

Seance du cinq juin mil huit cent quatre vingt deux

Deux copies ont

etc. adressées au

Lower-Ripet to Gyum

Le Conseil municipal prononce le virement de la somme de sept cent soixante-cinq francs restant libre sur le crédit de mille francs ouvert au budget primitif de l'exercice courant, sous le N° 18 des dépenses extraordinaires, affecte ladite somme au paiement des sommes inscrites en dépenses au budget additionnel du même exercice.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M^r le Préfet
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus

Cavendish *Serretti* *Jr.* *Casalemani* *Carrega*
N.T. *Bonaghi* *G. Bonaghi* *Buchiani*
D. Ghisardi
L. Camerini *A. Lantieri* *Mastroratti*
Aug. Tross
man

Indem ich

logement du

Asservant de

Chera

Secance du cinq juin mil huit cent quatre vingt. Douze

Two copies out etc

le 9 juin

M. le Maire au conseil le vote de cent francs représen-
tant la part contributive de Benifacio dans l'indemnité
de logement pour 1890 et 1891 du réservant de Chères
l'amen de la Commune de Totta. Le vote, ajouté M^e

Le Conseil, Considérant que seuls, les habitants du
Lamucard de Saparelli, tant le nombre et de 41,
participent au service du Culte à Chera - que les
habitants des trois autres hameaux, dépendant tous les
quatre de la Commune de Bonifacio, n'en profitent point
à cause de l'impraticabilité surtout en hiver des chemins
qui les séparent de Chera - que ces mêmes habitants
ont toujours recours pour tous les besoins du Culte au
Presbytère de la basse-ville et que tout dernièrement, à l'oc-
casion de la fête patronale d'un hameau Pogg. d. V. d. m.
Chiora - Vassino et Suzzarone, ils n'ont pu obtenir du
Presbytère de Chera, la faveur de célébrer une messe
dans l'Eglise érigée à leurs frais au bord de la route
Nationale, en arant du chef de-lieu de la section,
qui est un prêtre de la paroisse de Bonifacio qui
sur une simple demande des dits habitants, s'est empressé
à leur vœux.

cent francs *veretti* *Co* *Carrega* *Maestroni* *Ang. Pica*
Monagli *Orsini* *Monagli*
Orsini *Orsini* *Orsini*

Séance du cinq juin, mil huit cent quatre vingt deux

exclusivement Le conseil municipal vote sur les fonds libres de l'exercice courant la
destinée au service ~~préfixement~~ de la somme de cent cinquante francs pour construction d'un
des militaires de la garnison ~~en~~ ^{un} arrosage des jardins. Puits en bûches vives, et qui sera exclusivement
garnison destinée au service des militaires de la garnison

les travaux seront mis en adjudication au rabais, sur soumissions
basse

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet.

Carugo *veretti* *(Ciccardi)* *Alandini*
Dymand *Mastroni* *S. Arato*
Monelli *Bonaghi* *P. Comar*
p. Centanni *Aug Inos*
monie

Antoine, Jean, moyennant
un rabais de 20 p. 100
le procès verbal de
Jussis dressé par le maçon
Jehan Michel et deux témoins
de la ^{1re} ~~2e~~ ^{3e} ~~4e~~ ^{5e} ~~6e~~ ^{7e} ~~8e~~ ^{9e} ~~10e~~ ^{11e} ~~12e~~ ^{13e} ~~14e~~ ^{15e} ~~16e~~ ^{17e} ~~18e~~ ^{19e} ~~20e~~ ^{21e} ~~22e~~ ^{23e} ~~24e~~ ^{25e} ~~26e~~ ^{27e} ~~28e~~ ^{29e} ~~30e~~ ^{31e} ~~32e~~ ^{33e} ~~34e~~ ^{35e} ~~36e~~ ^{37e} ~~38e~~ ^{39e} ~~40e~~ ^{41e} ~~42e~~ ^{43e} ~~44e~~ ^{45e} ~~46e~~ ^{47e} ~~48e~~ ^{49e} ~~50e~~ ^{51e} ~~52e~~ ^{53e} ~~54e~~ ^{55e} ~~56e~~ ^{57e} ~~58e~~ ^{59e} ~~60e~~ ^{61e} ~~62e~~ ^{63e} ~~64e~~ ^{65e} ~~66e~~ ^{67e} ~~68e~~ ^{69e} ~~70e~~ ^{71e} ~~72e~~ ^{73e} ~~74e~~ ^{75e} ~~76e~~ ^{77e} ~~78e~~ ^{79e} ~~80e~~ ^{81e} ~~82e~~ ^{83e} ~~84e~~ ^{85e} ~~86e~~ ^{87e} ~~88e~~ ^{89e} ~~90e~~ ^{91e} ~~92e~~ ^{93e} ~~94e~~ ^{95e} ~~96e~~ ^{97e} ~~98e~~ ^{99e} ~~100e~~ ^{101e} ~~102e~~ ^{103e} ~~104e~~ ^{105e} ~~106e~~ ^{107e} ~~108e~~ ^{109e} ~~110e~~ ^{111e} ~~112e~~ ^{113e} ~~114e~~ ^{115e} ~~116e~~ ^{117e} ~~118e~~ ^{119e} ~~120e~~ ^{121e} ~~122e~~ ^{123e} ~~124e~~ ^{125e} ~~126e~~ ^{127e} ~~128e~~ ^{129e} ~~130e~~ ^{131e} ~~132e~~ ^{133e} ~~134e~~ ^{135e} ~~136e~~ ^{137e} ~~138e~~ ^{139e} ~~140e~~ ^{141e} ~~142e~~ ^{143e} ~~144e~~ ^{145e} ~~146e~~ ^{147e} ~~148e~~ ^{149e} ~~150e~~ ^{151e} ~~152e~~ ^{153e} ~~154e~~ ^{155e} ~~156e~~ ^{157e} ~~158e~~ ^{159e} ~~160e~~ ^{161e} ~~162e~~ ^{163e} ~~164e~~ ^{165e} ~~166e~~ ^{167e} ~~168e~~ ^{169e} ~~170e~~ ^{171e} ~~172e~~ ^{173e} ~~174e~~ ^{175e} ~~176e~~ ^{177e} ~~178e~~ ^{179e} ~~180e~~ ^{181e} ~~182e~~ ^{183e} ~~184e~~ ^{185e} ~~186e~~ ^{187e} ~~188e~~ ^{189e} ~~190e~~ ^{191e} ~~192e~~ ^{193e} ~~194e~~ ^{195e} ~~196e~~ ^{197e} ~~198e~~ ^{199e} ~~200e~~ ^{201e} ~~202e~~ ^{203e} ~~204e~~ ^{205e} ~~206e~~ ^{207e} ~~208e~~ ^{209e} ~~210e~~ ^{211e} ~~212e~~ ^{213e} ~~214e~~ ^{215e} ~~216e~~ ^{217e} ~~218e~~ ^{219e} ~~220e~~ ^{221e} ~~222e~~ ^{223e} ~~224e~~ ^{225e} ~~226e~~ ^{227e} ~~228e~~ ^{229e} ~~230e~~ ^{231e} ~~232e~~ ^{233e} ~~234e~~ ^{235e} ~~236e~~ ^{237e} ~~238e~~ ^{239e} ~~240e~~ ^{241e} ~~242e~~ ^{243e} ~~244e~~ ^{245e} ~~246e~~ ^{247e} ~~248e~~ ^{249e} ~~250e~~ ^{251e} ~~252e~~ ^{253e} ~~254e~~ ^{255e} ~~256e~~ ^{257e} ~~258e~~ ^{259e} ~~260e~~ ^{261e} ~~262e~~ ^{263e} ~~264e~~ ^{265e} ~~266e~~ ^{267e} ~~268e~~ ^{269e} ~~270e~~ ^{271e} ~~272e~~ ^{273e} ~~274e~~ ^{275e} ~~276e~~ ^{277e} ~~278e~~ ^{279e} ~~280e~~ ^{281e} ~~282e~~ ^{283e} ~~284e~~ ^{285e} ~~286e~~ ^{287e} ~~288e~~ ^{289e} ~~290e~~ ^{291e} ~~292e~~ ^{293e} ~~294e~~ ^{295e} ~~296e~~ ^{297e} ~~298e~~ ^{299e} ~~300e~~ ^{301e} ~~302e~~ ^{303e} ~~304e~~ ^{305e} ~~306e~~ ^{307e} ~~308e~~ ^{309e} ~~310e~~ ^{311e} ~~312e~~ ^{313e} ~~314e~~ ^{315e} ~~316e~~ ^{317e} ~~318e~~ ^{319e} ~~320e~~ ^{321e} ~~322e~~ ^{323e} ~~324e~~ ^{325e} ~~326e~~ ^{327e} ~~328e~~ ^{329e} ~~330e~~ ^{331e} ~~332e~~ ^{333e} ~~334e~~ ^{335e} ~~336e~~ ^{337e} ~~338e~~ ^{339e} ~~340e~~ ^{341e} ~~342e~~ ^{343e} ~~344e~~ ^{345e} ~~346e~~ ^{347e} ~~348e~~ ^{349e} ~~350e~~ ^{351e} ~~352e~~ ^{353e} ~~354e~~ ^{355e} ~~356e~~ ^{357e} ~~358e~~ ^{359e} ~~360e~~ ^{361e} ~~362e~~ ^{363e} ~~364e~~ ^{365e} ~~366e~~ ^{367e} ~~368e~~ ^{369e} ~~370e~~ ^{371e} ~~372e~~ ^{373e} ~~374e~~ ^{375e} ~~376e~~ ^{377e} ~~378e~~ ^{379e} ~~380e~~ ^{381e} ~~382e~~ ^{383e} ~~384e~~ ^{385e} ~~386e~~ ^{387e} ~~388e~~ ^{389e} ~~390e~~ ^{391e} ~~392e~~ ^{393e} ~~394e~~ ^{395e} ~~396e~~ ^{397e} ~~398e~~ ^{399e} ~~400e~~ ^{401e} ~~402e~~ ^{403e} ~~404e~~ ^{405e} ~~406e~~ ^{407e} ~~408e~~ ^{409e} ~~410e~~ ^{411e} ~~412e~~ ^{413e} ~~414e~~ ^{415e</}

approbation de
dépenses imprévues.

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt deux

Présents M. M. Arata
Accardi; Carrega,
Brasme; Carrega,
Rome; Santoro;
Gherardi; Maestroni
Moreghia; Jean-B.
Perotti; Rocca; D.
Simon et Paris,
Maire

Le Conseil approuve les dépenses imprévues communales imputables sur le crédit de cent cinquante francs ouvert par délibération du 24 avril dernier. Les dépenses, s'élevant à trente cinq francs, soixante quinze centimes, ont été mandatées les 13 et 16 courant mois.
Copie de la présente délibération sera remise à M. le Receveur Municipal.

Carrega Carrel S. Arata

Accardi Maestroni D. Simon Moreghia Gherardi Perotti
Simon et Paris

Une copie a été
envoyée au Receveur
Municipal le 29 juin

avis sur les
comptes de l'hospice
civil

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt deux

Deux copies ont été
envoyées au Sous-
Préfet le 5 juillet
1892.

Vu les comptes de gestion du Receveur de l'hospice, le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 1891; les projets du budget additionnel de 1892 et ~~de~~ du budget primitif pour 1893

Le Conseil municipal, en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, donne son avis favorable à tous ces comptes qu'il a examinés avec soin

Et ont. les conseillers présents signé cette délibération. Un mot rayé mil.

Carrel S. Arata
Accardi Maestroni D. Simon Moreghia Gherardi Perotti
Simon et Paris Carrega Aug. Pros

Somme à payer
à la veuve Paccini;
Marie Julia

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt deux

Deux expéditions
ont été adressées au
Sous-Préfet le 29 juin

Attendu qu'il a été justifié qu'une somme de 15 francs 40 centimes due pour surveillance des travaux de parage de la rue D'oria, n'a pas été payée au sieur Paccini, Jean Baptiste, décédé depuis quelques années qu'il y a donc lieu de la payer à la veuve Marie Julia, née Maxia la
Délibère

Approuvé le 16
Mandaté le 16
nom de la veuve Paccini
Copie de la présente délibération sera remise à M. le Receveur Municipal.

La somme de soixante quinze francs, quarante centimes sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1892 pour être payée à madame Pierre Paccini. Cette délibération sera soumise à l'approbation de M^e le Préfet.

Canigal Le Arataz
Maestroni de
Peretti N. Simonin
Aug. Proux
Carrega
Riccardi
B^{re} Monéglioz
Astantini

Mention de
convocation

Du treize juillet mil huit cent quatre vingt-douze

Convocation pour le dimanche, dix sept courant mois, à une heure de relevée, à l'effet de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection d'un sénateur; délibérer sur le classement du chemin vicinal ordinaire, N^o 9, de Saint Roch au lieu dit Sotto la Rocca, et sur les demandes de dépense de période d'instruction, formées par des réservistes

Le Maire
Aug. Proux

Election sénatoriale

Une copie a été
immédiatement
affichée et l'autre
envoyée au sous-
Préfet le 18 juillet

Procès-verbal de l'élection de six délégués et de deux suppléants

L'an mil huit cent quatre vingt-douze, le dix sept du mois de juillet, à une heure du soir, le conseil municipal de la Commune de Bonifacio s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^e Proux, Augustin, Maire

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux

Carrega, Arsène
Santini, Mathieu
Monéglioz, René
Orecchioni, Nicolas
Rocca, Dominique
Simoni, Paul
Gherardi, Dominique
Peretti, Paul
Casabianca, François
Maestroni, Barthélemy

Santini, Antoine
Monéglioz, Jean Baptiste
Rocca, Edouard
Monéglioz, François
Carrega, René
Arata, Sébastien
Riccardi, Vincent
Samaroni, Simon
Machino

Absent: M^e Bourdeloup, pour cause de maladie

Le conseil a élu pour secrétaire M. Rocca, Thomas.

M^e le Président a donné lecture:

1^{re} Des articles de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiées par la loi du 9 décembre 1884

2^{re} Du décret du 16 juin 1892, concernant les conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 21 août 1892, dans le département

3^{re} De l'article 1^{er}, paragraphe 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation

Election des délégués

1^{er} tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de six délégués

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a commencé à deux heures. Il a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Six neuf
à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	Six neuf
Majorité absolue	Six
ont obtenu	

M. Peretti, Paul,	Six huit suffrages
M. Carrega, Erasme,	Six sept suffrages
M. Casabianca, François,	Six sept suffrages
M. Simoni, Paul	seize suffrages
M. Monéglià, Pierre	quinze suffrages
M. Monéglià, Jean Bte	quinze suffrages
M. Viccardi, Vincent	six suffrages

ont reçu la majorité absolue des suffrages et ont été proclamés délégués

M. Peretti, Paul; Carrega, Erasme; Casabianca, François; Simoni, Paul; Monéglià, Pierre et Monéglià, Jean Baptiste, qui ont déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de deux suppléants

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Six huit
à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	

Reste pour le nombre des suffrages exprimés	Six huit
Majorité absolue	Six

ont obtenu: M. Santini, Mathieu, 5 voix
Lamberti, Antoine

12 voix

Observations et réclamations

Los miembros del Comité Municipal
 N. Santini, D. Erato, Carro
 Maestro de Canigal
 P. Simon, J. Monelli, J. B. Moniglia
 J. Casabianca, J. Martin, J. P. Mas
 J. P. Mas

Swane du die sept guillet mit huet cante quatre vingt douze

Rocca) M.^{re} Maria a riposato sur le bureau de tableau ven arivant le
classement. Son chemin cabriolet conduisant de St. Louis à St. Roch.
Sur le dossier a été au lieu dit sotto la Rocca amme chemin vicinal N.º 9.

Estime qu'il y a lieu de poursuivre chemin vicinal hôte chemin 1129
porté au tableau d'autre part et d'en fixer la largeur conformément
aux indications consignées dans la colonne qui se consacre à sa construction
à son entretien une partie du reliquat des chemins vicinaux et des joumas de prestation
Sauf en ce qui concerne les jours, mois et années susdites

S. Koenigly A. Kientz S. Carotaz Carrega
 Gerelli M. Westring B. ...
 P. Simonin Ombroini ...
 Ch. Koenig ...
 ... I. Koenig ...
 P. Caspary Any Pirus

Ordi sur cinq demandes service du dix sept juillet mil huit cent quatre vingt - douze.
de réserves pour

dispende de convocation du les demandes par lesquelles les sieurs Amardi, Louis - Vincent
à la prochaine période élisent; Comparati, Augustin - Antoina, Bono, Simon; Scotto, Mathieu,
D'excuses.

à titre de réserves 1885 du canton de Bonifacio, sollicitant la dispense de convocation
de famille, à la prochaine période d'excuses

Le Conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu d'accueillir
favorablement leurs demandes, car tous, vivant du produit de
leurs bras, se trouvent plus ou moins dans une situation de
famille vraiment intéressante

ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits, et ont signé
les membres présents, approuvé un renvoi en marge et neuf mots
écrit sur grattage disant Ghirardi, Vincent et Santini, André; de la classe de

S. Monégli Alentini S. Arata Carrega
Gretti Montoni
S. Simon
Ch. Roca
S. Scamarone
S. Confalonieri Aug. Pira

Mention de
convocation

Du dix huit mil huit cent quatre vingt - douze

Convocations pour le dimanche quatorze de ce mois, à trois heures de
relevé, à l'effet de procéder à l'ouverture de la session ordinaire du mois
courant

Le Maire
Aug. Pira

Procès - verbal
d'ouverture de la
session ordinaire du
mois d'août 1892

Le dix huit mil huit cent quatre vingt douze, le quatorze août le Conseil M.
de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence
de M. Pira, Augustin, Maire

Présents Messieurs Arata, Rocca, Dominges, Montoni, Grietti,
Monégli, Pira, Meglia, Occhioni, Simon, Santini, Carrega, Scamarone,
Rocca, Thomas et Pira, Maire

Le Conseil, ainsi constitué, a procédé, au scrutin, secret, à l'élection d'un
secrétaire dont le choix est tombé sur M. Scamarone qui a
accepté ces fonctions.

la présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Antonic *S. Simonetti*
Maestroni *M. Maestroni*
Orsini *Ph. Rocca*
Carrega *S. Carrega*
S. Moneglia
S. Cratone
Ang. Piro

Séance du quatorze août mil huit cent quatre vingt deux

Réduction à cinquante centimes du prix du mètre carré du terrain en amont de la route nationale au lieu dit Longone

Attendu que le Conseil municipal, par sa délibération du 28 août 1887, a réduit à un franc le mètre carré de terrain rocailleux en amont de la route nationale au lieu dit Longone, pris primitivement à deux francs suivant délibération du 14 mars 1886, approuvée par arrêté préfectoral du 6 janvier 1887

Deux expéditions ont été adressées au Sous-Prefet le 18 août

Attendu que même au prix d'un franc le mètre carré, le terrain compris dans la zone des servitudes militaires, ne peut être vendu, et qu'il conviendrait d'en réduire le prix à cinquante centimes, prix assez rémunérateur pour la commune

Le Conseil décide, sur l'approbation par M. le Préfet, de réduire à cinquante centimes le prix du mètre carré du terrain précité qui, en tout cas, ne pourra être vendu qu'aux enchères publiques.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance approuvée trois mois après.

Antonic *S. Simonetti*
Maestroni *M. Maestroni*
Orsini *Ph. Rocca*
Carrega *S. Carrega*
S. Moneglia
S. Cratone
Ang. Piro

Séance du quatorze août mil huit cent quatre vingt deux

Commission pour la liste du jury

Sont nommés membres de la Commission pour formation de la liste du jury Messieurs Carrega, Simonetti, Santonic, Maestroni

S. Simonetti
Antonic *S. Simonetti*
Orsini *Ph. Rocca*
S. Carrega
S. Moneglia
S. Cratone
Ang. Piro

travaux exécutés à la
voirée urbaine.

Une copie avec le
dixième centime ont été
transmises au Sous-
Préfet le 18 août

Approuvé le 14 juil
Une copie a été mise à
l'appui du mandat
délivré le 30 juil au nom
du maire de Milan, Lombardie

approbation de
dépenses imprévues

Une copie a été remise
au Receveur 711^{rs} le
18 août

Séance du quatorze août mil huit cent quatre vingt deux

Le Conseil vote le prêt à la commune de la somme
de deux cent quatre vingt six francs, quatre vingt seize centimes
pour fournitures et travaux exécutés à la voirie urbaine

P. Simonini
A. Santini
Ph. Rocca
Carrega
M. Mastroni
S. Aratas
J. Meyler
S. Camerini
A. Piro
D. Carrega

Séance du quatorze août mil huit cent quatre vingt deux

Le Conseil approuve les dépenses imprévues faites par m.
le maire et s'élevant ensemble à la somme de cent sept francs, quinze
centimes.

Copie de cette délibération sera remise à m. le Maire Municipal

P. Simonini
A. Santini
Ph. Rocca
Mastroni
S. Aratas
J. Meyler
S. Camerini
A. Piro
D. Carrega

avis sur trois
demandes formées
par des territoriaux
et Lombardo,
Francois, Antoine
Jean Baptiste

Une copie a été remise
à la gendarmerie le
17 septembre 1892

Séance du quatorze août mil huit cent quatre vingt deux

Sur les demandes pour lesquelles les sieurs Bagregorio, Noët et Jazaro
Paut, de la classe de 1879, appartenant tous les trois à l'armée
territoriale, sollicitent la dispense de la prochaine période d'instruction
Le Conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu d'accueillir
favorablement leurs demandes, car tous les trois, vivant exclusive-
ment du produit de leur travail, se trouvent dans une

situation besogneuse

avis fait et délibéré à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

Approuvé un renvoi au maire
Mastroni
P. Simonini
A. Santini
Ph. Rocca
Carrega
S. Aratas
J. Meyler
S. Camerini
A. Piro

Vote de cent francs
pour célébration
centenaire de la
proclamation de la
République

Deux copies ont été
adressées au Sous.

Préfet le 23 septembre

approuvée le 29 ju

cette fête

L'an mil huit cent quatre vingt. Douze, le dix sept septembre. Le
Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle de
la mairie en vertu de la lettre de M^e le Préfet de la Corse, en date
du de ce mois.

Présents Messieurs Arata, Casabianca, Schiavardi, Monoglia, Perre,
Moniglia, Jean Baptiste, Peretti, Meglia, Santieri, Carrega, Pierre
Samaroni, Maestroni.

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un secrétaire
dont le choix est tombé sur M^e Samaroni qui a accepté ces fonctions.
M^e le Maire a communiqué au Conseil la lettre précitée
invitant les Conseils municipaux à voter les crédits nécessaires
pour célébrer avec tout l'éclat possible la journée du 23 septembre
courant, centenaire de la proclamation de la République, Déclarée
Fête Nationale. Il ajoute qu'il verrait avec plaisir le Conseil s'associer par son vote à

Le Corps regrette que l'insuffisance des ressources municipales ne
permette de voter que la somme de cent francs qui sera prélevée
sur les fonds libres de l'exercice courant.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M^e le
Préfet

à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

Peretti, S. Arata, Schiavardi, V. Moniglia
Carrega, Santieri, J. B. Moniglia
S. Samaroni, Maestroni, Aug. Pius
mon

Seance du dix sept septembre mil huit cent quatre vingt douze

Désignation de
deux commissions

Le Conseil désigne Messieurs Carrega, Brasme, Santieri, Santoni et
Maestroni, Barthélemy, pour la réception de tous les travaux communaux
et Messieurs Arata et Peretti pour assister M^e le maire dans
l'adjudication qui aura lieu le 25 de ce mois pour la vente du
terrain en amont de la route nationale au lieu dit Longone

Peretti, S. Arata, Schiavardi, V. Moniglia
Carrega, Santieri, J. B. Moniglia
S. Samaroni, Maestroni, Aug. Pius
mon